

**Mercredi 30 janvier 2013**  
**Communiqué de presse**

**Marie-Pierre de la Gontrie, Secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice**  
**Marc Coatanea, Secrétaire national aux questions de société**

**Circulaire Taubira : prendre en compte l'intérêt de l'enfant, refuser la GPA**

Face aux mensonges véhiculés par la droite, notamment cet après-midi lors des Questions au Gouvernement, il est essentiel de rappeler que la circulaire Taubira ne crée pas de droit nouveau et ne légalise en aucune manière la gestation pour autrui.

Ce ne peut être l'objet d'une circulaire qui doit respecter le cadre législatif et qui permet d'éclaircir les conditions d'application de la loi et de garantir que la loi est appliquée de manière égale sur tout le territoire.

Cette circulaire permet à ces enfants nés à l'étranger d'un parent français d'avoir l'assurance de se voir reconnaître la nationalité française, à laquelle ils ont droit, même lorsqu'ils sont nés de la gestation pour autrui.

Elle n'est ni une reconnaissance de cette pratique, toujours pénalement répréhensible dans notre pays, ni une régularisation totale de la situation de ces enfants puisque la transcription dans les registres d'état civil en France n'est toujours pas possible.

La droite a beau jeu de feindre la surprise alors même que cette circulaire a été annoncée le 16 janvier dernier, devant les parlementaires.

Le Parti socialiste dénonce l'instrumentalisation par la droite d'une circulaire qui n'a pour seul but que de faire passer au premier plan l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant, dont la droite se réclame depuis des mois, exige qu'on ne les pénalise pas pour les choix, même illégaux, d'adultes.

Le Parti socialiste rappelle son refus constant de la gestation pour autrui. Cette opposition de fond ne doit pourtant pas être un prétexte pour refuser de sécuriser la situation de ces enfants. Respecter nos valeurs en prenant nos responsabilités, tel est le sens des engagements des socialistes et du gouvernement.